



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2006

**Présents** : MM. Alain BOURGEOIS, Maire/Bernard WITZ/Jacqueline CHOLIN/Geneviève MALET/Michel DEROUINEAU/Pierre GREGOIRE/ Claudine MATTIODA, Maires Adjoints/ Eric BATTAGLIA Conseiller Municipal Délégué/ Dominique GALLICHER/ Françoise GIGOI/Marie José COIN/ Françoise DEBONNE / Marie France MOSOLO/ Cyril DELAPLACE/ Catherine DEVERRE/ Patrick AUGUSTIN/ Nicolle PIGALLE/ Christiane ROCHWERG/Jean Paul PINGUET/ Paule SCHAAFF/Yves KERSCAVEN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : MM. Henri STAELEN ( pouvoir à B.WITZ) / Yvonne ROYER ( pouvoir à J.CHOLIN) / maires-adjoints / Valérie AUBIN (pouvoir à G.MALET) / Serge LECOMTE (pouvoir à A. BOURGEOIS) / Edwige BERTHILLE (pouvoir à E.BATTAGLIA) / Jean Pierre GRESSIER ( pouvoir à M. DEROUINEAU) / Paul AUGOT (pouvoir à JP PINGUET) / Annie GHANNAD ( pouvoir à Y. KERSCAVEN).

Le nombre de votants est donc de 29.

Monsieur Bernard WITZ est désigné secrétaire de séance.

### DECLARATION PREALABLE CONCERNANT LE PROJET CENTRE VILLE

Nous demandons, en question préalable, conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal à ce que le point 4 soit retiré de l'ordre du jour.

Si la délibération devait avoir lieu concernant le point N°4, au sujet de la vente de parcelles communales à la société Bouygues Immobilier, nous demandons à ce que les points 3 et 4 soient intervertis, l'aménagement du giratoire dépendant du projet centre ville et non pas l'inverse.

Conformément à l'article 2121-13 du code des communes précisant, en résumé, que « le maire doit communiquer les pièces nécessaires pour que la délibération du conseil puisse intervenir en connaissance de cause », nous demandons que soient mis à notre disposition avant cette délibération :

\* Tous les éléments constitutifs du dossier d'étude menée par Madame RIQUIER-SAUVAGE architecte urbaniste précisant en particulier les critères de choix qui ont conduit à la désignation du promoteur ;

\* Les comptes-rendus du groupe de travail « centre ville » ainsi que des éléments concernant la procédure de mise en concurrence des soumissionnaires à ce projet (annonce légale, dossier remis à chaque candidat, dépouillement des offres, etc) ;

\* L'étude de marché concernant la future implantation des commerces qui devait être réalisée par la communauté de communes dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées et la désignation précise de la nature des commerces prévus ;

\* L'estimation des domaines concernant le prix du patrimoine immobilier communal concerné par le projet centre ville.

Monsieur le Maire, après suspension de séance, indique que la présente réunion est terminée et qu'un conseil municipal sera convoqué rapidement pour reprendre l'ordre du jour tel que prévu ce soir. Il regrette cependant l'attitude du groupe Demain Ezanville, dont les membres ont été à chaque fois invités aux différentes réunions du groupe de travail « centre ville » (en y pratiquant d'ailleurs la politique de la chaise vide) et aux commissions « urbanisme ».

Bernard WITZ  
Secrétaire de séance

Alain BOURGEOIS  
Maire